

Plus d'heures à l'école: l'Etat va créer 80 postes

ENSEIGNEMENT | L'allongement du temps scolaire, sans doute le mercredi matin, coûtera 10,6 millions de francs. Un casse-tête horaire se profile. Les maîtres généralistes interviendront dans plusieurs classes.



© Ennio Leanza/keystone | Dès la rentrée 2011, les écoliers genevois suivront 32 périodes de 45 minutes de cours, contre 28 aujourd'hui. Les instituteurs, eux, ne travailleront pas plus: ils seront plus nombreux. Quatre-vingts postes devraient être créés.

JÉRÔME FAAS | 04.03.2010 | 00:02 | Tribune de Genève

L'Etat ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Sa volonté d'augmenter l'horaire scolaire dès la rentrée 2011 a un prix: 10,575 millions par an. Pourquoi le probable retour de l'école le mercredi matin coûte-t-il une telle somme? Car le Département de l'instruction publique (DIP) juge cette mesure indissociable d'une création de postes.

Frédéric Wittwer, chef du processus d'harmonisation scolaire (Harmos), détaille. «Selon nos premières estimations, nous aurons besoin d'au moins 80 postes pour le primaire.» Les écoliers genevois s'apprêtent à travailler plus. Aujourd'hui, une semaine scolaire compte 28 périodes de 45 minutes. Demain, cette semaine englobera 32 périodes, l'équivalent d'une demi-journée supplémentaire. La chose est acquise, au moins pour le cycle moyen, courant de la 3^e à la 6^e primaire.

«Cette mesure est nécessaire en raison de la prochaine introduction de l'anglais dès la 5^e primaire et pour renforcer l'ensemble du temps dévolu aux langues, à commencer par le français, sans diminuer la dotation des branches artistiques.»

Pas de hausses de salaire

La charge de travail des maîtres n'augmentera pas pour autant, ni donc leur salaire. A l'école primaire, un 100% correspond à 28 périodes d'enseignement, un ratio similaire aux autres cantons. Or, «travailler plus quand on travaille déjà à 100%, ce n'est pas possible. On ne va pas leur demander d'effectuer un 115%», explique Frédéric Wittwer. Par conséquent, «on va rajouter des postes pour assurer ces quatre périodes supplémentaires».

Le haut fonctionnaire en profite pour battre en

brèche une idée reçue. «Quand le mercredi matin d'école a disparu, le temps de travail des enseignants n'a pas diminué. Un 100% a toujours correspondu à 28 périodes, avant comme après 1997.»

Un casse-tête attend maintenant le DIP qui va devoir triturer les horaires pour parvenir à ses fins. Alors qu'aujourd'hui, les maîtres généralistes titulaires passent tout leur temps avec leur classe, ce ne sera plus tout à fait le cas à l'avenir. Exemple: pendant qu'un maître spécialiste donnera un cours d'éducation physique à une classe, le titulaire pourra dispenser une leçon d'anglais aux élèves d'un collègue pas formé à cet enseignement ou exonéré de travail à ce moment-là. Les combinaisons sont multiples.

«C'est un changement important pour le cycle moyen: nous élaborons une nouvelle modalité de répartition des enseignants dans les classes, expose Frédéric Wittwer. Nous examinons quand la présence simultanée de deux intervenants est nécessaire, quand un enseignement en demi-classe se justifie, comment intégrer les 120 maîtres dévolus aux appuis, etc.»

Le DIP mène donc en parallèle deux réflexions. L'une porte sur le contenu de la grille horaire, identique pour tous les élèves et qu'influencera le nouveau plan d'étude romand que la Conférence romande de l'instruction publique adoptera le 27 mars. L'autre concerne le passage de 28 à 32 périodes d'enseignement. Où insérer ces heures supplémentaires? Le mercredi matin ou à un autre moment? La Commission Harmos et horaire scolaire lancera le 23 mars une large consultation à ce sujet.